

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Précision des savoirs

Monde contemporain

Domaine de l'univers social



Formation de base diversifiée (FBD)

Problème et enjeux du monde contemporain 2

SCH 5102-2

Précision des savoirs

La précision des savoirs constitue un complément à chaque programme disciplinaire en apportant des précisions sur les savoirs que l'adulte doit acquérir et être capable d'utiliser à chaque cours. Il s'agit d'un outil qui est mis à la disposition des enseignantes et des enseignants pour les aider à planifier leur enseignement et les apprentissages que fera l'adulte.

Place des connaissances dans l'apprentissage

Les connaissances qu'un adulte développe lui permettent de mieux comprendre l'univers dans lequel il évolue. Depuis son tout jeune âge, à l'intérieur de sa famille et par ses contacts avec ses amis et les médias, notamment, il accumule et utilise une quantité toujours croissante de connaissances, et il sera amené progressivement à les élargir, à les approfondir et à les organiser.

Connaissances et compétences sont appelées à se renforcer mutuellement. D'un côté, les connaissances se consolident à travers leur utilisation; de l'autre, l'exercice des compétences entraîne l'acquisition de nouveaux savoirs. Faire acquérir des savoirs pose toutefois le défi de les rendre utiles et durables, ce qui renvoie à la notion de compétence. En effet, on n'est véritablement assuré de l'acquisition d'une règle de grammaire, par exemple, que lorsqu'elle est utilisée de façon appropriée, dans des textes et des contextes variés qui vont au-delà de l'exercice répétitif et ciblé.

Intervention de l'enseignante ou de l'enseignant

Le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant dans l'acquisition des savoirs et dans le développement des compétences est essentiel et une intervention de sa part est requise tout au long de l'apprentissage. La Loi sur l'Instruction publique lui donne d'ailleurs la responsabilité du choix des modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque adulte. Il appartient donc à l'enseignante ou à l'enseignant d'adapter ses interventions et de les appuyer sur une diversité de stratégies, qu'il s'agisse par exemple d'un enseignement magistral donné à l'ensemble de la classe, d'un enseignement individualisé offert à un adulte ou à un petit groupe d'adultes, d'une série d'exercices à faire, d'un travail d'équipe ou d'un projet particulier à réaliser.

Afin de répondre aux besoins de l'adulte ayant des difficultés d'apprentissage, l'enseignante ou l'enseignant favorisera sa participation aux activités proposées, mais prévoira aussi, le cas échéant, des mesures de soutien. Ces mesures pourront, par exemple, prendre la forme d'un enseignement plus explicite de certains savoirs ou encore celle d'interventions spécialisées.

Quant à l'évaluation des apprentissages, elle a essentiellement deux fonctions. Elle permet d'abord de porter un regard sur les apprentissages de l'adulte pour le guider et le soutenir de façon appropriée. Elle sert ensuite à vérifier à quel point l'adulte a fait les apprentissages attendus. Cependant, quelle qu'en soit la fonction, conformément à la Politique d'évaluation des apprentissages, l'évaluation devrait porter à la fois sur les connaissances de l'adulte et sur la capacité qu'il a de les utiliser efficacement dans des contextes qui font appel à ses compétences.

Structure

La précision des savoirs est présentée sous forme de tableaux qui regroupent les savoirs de façon semblable à celle des programmes disciplinaires.

Monde contemporain

Présentation du programme

Le présent document constitue un complément au programme *Monde contemporain*. Il apporte des précisions sur les savoirs que l'adulte acquiert dans ce programme en vue de soutenir le développement des deux compétences prescrites par le programme, soit *Interpréter un problème du monde contemporain* et *Prendre position sur un enjeu du monde contemporain*. Il vise à outiller les enseignantes et les enseignants au moment de la planification.

Ce document comporte des tableaux divisés en sections qui présentent, sous forme d'énoncés, des savoirs liés à chaque thème du cours *Problème et enjeux du monde contemporain 1*. Ces derniers servent de base auxquelles se greffent les événements de l'actualité. Un texte décrit sommairement le thème.

Pouvoir

La mondialisation se caractérise par la multiplicité et la rapidité des échanges d'ordre culturel, économique et politique à l'échelle mondiale. Des accords internationaux redéfinissent les pouvoirs des États et les réduisent parfois. Tous les champs d'intervention des États sont concernés par l'introduction de normes découlant d'accords internationaux. L'enjeu à l'étude est *Capacité d'action des États* ou *Souveraineté des États et regroupements économiques ou politiques*. C'est sous l'angle d'entrée *Les pouvoirs des États* que les élèves sont appelés à étudier le thème *Pouvoir*.

Les concepts prescrits dans le programme ne font pas l'objet d'un énoncé spécifique. C'est par l'utilisation appropriée de connaissances liées au thème que l'adulte développe sa compréhension des concepts suivants : droit international, **État**¹, gouvernance, intégration, interdépendance, mondialisation, pouvoir, souveraineté, uniformisation.

1. Redéfinition des pouvoirs des États
1.1. Pouvoirs des États
a. Donner les principales caractéristiques d'un État : territoire délimité par des frontières, population résidente, territoire administré par un gouvernement
b. Indiquer ce qui explique l'augmentation du nombre d'États dans la seconde moitié du 20 ^e siècle : décolonisation, effondrement du bloc de l'Est
c. Donner les rôles de chacun des pouvoirs de l'État : adoption des lois par le pouvoir législatif; application des lois par le pouvoir exécutif; interprétation des lois par le pouvoir judiciaire
d. Nommer l'institution qui exerce le pouvoir exécutif de l'État : gouvernement
1.2. Groupes d'influence et gouvernance
a. Nommer des groupes qui exercent une influence sur les pouvoirs de l'État (ex. : entreprises multinationales, groupes environnementaux, organisations non gouvernementales)
b. Indiquer les principaux facteurs qui redéfinissent les pouvoirs des États : flux économiques mondialisés, ratification de traités internationaux
c. Nommer des organisations internationales qui contribuent à la redéfinition des pouvoirs des États (ex. : tribunaux internationaux, alliances militaires, regroupements économiques et politiques)
2. Institutions internationales
2.1. Organisation des Nations Unies (ONU)
a. Indiquer les principaux buts de l'ONU : maintenir la paix et la sécurité internationales; favoriser la coopération internationale; lutter contre la pauvreté; assurer le respect des droits de l'homme
b. Décrire le fonctionnement de l'ONU : l'Assemblée générale discute de questions internationales; le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationale

¹ Le concept central est indiqué en caractères gras.

c. Indiquer le facteur politique qui explique la capacité d'action limitée de l'ONU dans les affaires internes d'un État membre : souveraineté
2.2. Institutions économiques
a. Indiquer le principal objectif de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : établir des accords portant sur le commerce des marchandises et des services et sur la propriété intellectuelle
b. Indiquer la principale conséquence économique pour les États de contrevenir à un accord de l'OMC : imposition de sanctions commerciales
c. Indiquer le principal moyen utilisé par le Fonds monétaire international (FMI) pour assurer la stabilité du système monétaire international : prêts à des États membres en difficulté de paiement
d. Indiquer les moyens utilisés par la Banque mondiale pour réduire la pauvreté dans les pays en développement : prêts assortis de faibles taux d'intérêt ou ne portant pas intérêt; dons aux pays en développement
e. Indiquer la principale condition imposée aux États par le FMI et la Banque mondiale en contrepartie des prêts accordés : mise en œuvre de mesures politiques et économiques pour redresser leur situation financière
2.3. Cour internationale de Justice (CIJ)
a. Donner le rôle de la CIJ instituée par la Charte des Nations Unies : régler des différends d'ordre juridique soumis par des États
b. Indiquer la principale condition pour qu'un contentieux entre des États soit entendu : requête conjointe
c. Donner le principal objet de différends soumis par des États : tracé des frontières
2.4. Cour pénale internationale (CPI)
a. Donner le rôle de la CPI instituée par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale : juger des personnes pour crimes contre l'humanité, de génocide ou de guerre
b. Indiquer ce qui limite l'intervention de la CPI : non-ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale par certains pays tels que les États-Unis, la Russie et la Chine
3. Mondialisation de l'économie et entreprises multinationales
a. Indiquer ce qui favorise l'ouverture des marchés à l'échelle mondiale (ex. : fin de la Guerre froide, formation de grandes zones économiques, développement technologique)
b. Indiquer le principal effet de la mondialisation de l'économie sur les relations entre États : accroissement de l'interdépendance
c. Indiquer ce qui incite les États à accueillir des entreprises multinationales (ex. : création d'emplois, source de revenus)
d. Indiquer des mesures mises en œuvre par les États pour attirer des entreprises multinationales (ex. : avantages fiscaux, subventions de recherche et développement, tarifs préférentiels, développement d'infrastructures)
e. Indiquer ce qui incite des entreprises à délocaliser leurs activités (ex. : réduction des coûts de production, accessibilité à de nouveaux marchés)

4. Accords internationaux et multilatéraux
4.1. Zones économiques
a. Indiquer le principal objectif des accords de libre-échange : augmenter les échanges commerciaux entre les États signataires
b. Nommer des accords de libre-échange (ex. : Accord de libre-échange nord-américain, Mercosur, Coopération économique pour l'Asie-Pacifique)
c. Indiquer les mesures auxquelles renoncent les États qui ratifient des accords de libre-échange : imposition de tarifs douaniers, octroi de subventions aux entreprises
d. Indiquer des moyens qui favorisent l'intégration économique entre des États (ex. : adoption du libre-échange, création d'une union douanière, libre circulation des personnes, adoption d'une monnaie commune)
e. Nommer des regroupements économiques qui ont adopté une monnaie commune (ex. : Union européenne, Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale)
4.2. Politiques culturelles et environnementales
a. Indiquer le principal objectif de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO : valoriser la diversité culturelle
b. Indiquer une disposition de la Convention qui permet de soustraire les biens et les services culturels aux accords de libre-échange : droit des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques jugées appropriées pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles
c. Indiquer ce qui explique l'importance, pour des États, d'adopter des mesures communes sur le plan de la gestion des problèmes environnementaux : caractère planétaire des problèmes, recherche de solutions durables
d. Nommer des objets sur lesquels portent des accords internationaux sur le plan environnemental (ex. : élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone [protocole de Montréal]; réduction des gaz à effet de serre [protocole de Kyoto]; transfert et élimination des déchets dangereux [convention de Bâle])
5. Regroupements politiques
5.1. Union européenne
a. Donner des critères d'adhésion à l'Union européenne (ex. : institutions stables garantissant la démocratie et un État de droit, économie de marché viable)
b. Indiquer le principal effet de l'Union européenne sur les pouvoirs des États membres : partage des compétences entre un gouvernement central et les gouvernements des États membres
c. Nommer des institutions de l'Union européenne qui redéfinissent les pouvoirs des États (ex. : Parlement européen, Cour de justice de l'Union européenne, Banque centrale européenne)
5.2. Autres regroupements politiques
a. Nommer d'autres regroupements politiques (ex. : Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) / Traité de commerce des peuples, Organisation des États américains, Union africaine)
b. Donner le rôle de l'ALBA : promouvoir la coopération entre les pays socialistes de l'Amérique latine dans les domaines politique, social et économique

Tensions et conflits

Depuis la fin de la Guerre froide, les zones de tensions se sont multipliées dans le monde et certaines ont été le lieu de conflits armés. Même si la plupart de ces conflits se limitent à une échelle régionale, ils engagent parfois la communauté internationale. Que ce soit pour des raisons humanitaires ou pour des raisons de sécurité internationale, des pays ou des organisations internationales sont appelés à intervenir dans des zones de tensions ou de conflits situées en territoire souverain. L'enjeu à l'étude est Application du principe d'assistance humanitaire ou Intérêt des intervenants versus intérêt des populations. C'est sous l'angle d'entrée Les interventions extérieures en territoire souverain que les élèves sont appelés à étudier le thème Tensions et conflits.

Les concepts prescrits dans le programme ne font pas l'objet d'un énoncé spécifique. C'est par l'utilisation appropriée de connaissances liées au thème que les élèves développent leur compréhension des concepts suivants : diplomatie, droit humain, idéologie, ingérence, interdépendance, **intervention**², mondialisation, pouvoir, revendication.

1. Interventions extérieures en zones de tensions et conflits
a. Donner des caractéristiques des zones de tensions (ex. : intérêts divergents d'acteurs sur le plan économique, politique et social; absence d'affrontement armé)
b. Situer, sur une carte du monde, des zones de tensions (ex. : en 2012, Afrique de l'Est, Moyen-Orient, Cachemire indien, mer de Chine méridionale)
c. Situer, sur une carte du monde, des pays où se déroulent des conflits armés (ex. : en 2012, Afghanistan, Libye, Syrie)
d. Décrire la principale caractéristique d'un État souverain : son gouvernement n'est soumis à aucune autorité supérieure à la sienne
e. Indiquer la principale conséquence de la reconnaissance de la souveraineté d'un État par un autre : non-ingérence dans les affaires intérieures
f. Nommer des acteurs dans des zones de tensions et de conflits (ex. : États, ONU, OTAN, organisations non gouvernementales)
g. Indiquer des raisons invoquées pour intervenir en territoire souverain (ex. : menace à la paix mondiale; crise humanitaire à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé; absence de protection de la population lors de crimes contre l'humanité, d'un génocide ou d'une guerre)
2. Sources de tensions et de conflits
2.1. Contrôle des ressources
a. Nommer des ressources naturelles dont le contrôle peut être une source de tensions et de conflits (ex. : eau potable, pétrole et gaz, minéraux)
b. Situer, sur une carte du monde, des zones où le contrôle des ressources naturelles génère des tensions et des conflits (ex. : en 2012, Moyen-Orient, Afrique centrale)
c. Indiquer les moyens utilisés par l'État pour contrôler les ressources naturelles d'un territoire : nationalisation, octroi de concessions

² Le concept central est indiqué en caractères gras.

2.2. Exercice des droits et libertés
a. Nommer le document de l'Organisation des Nations Unies qui énonce les droits et les libertés de la personne : Déclaration universelle des droits de l'homme
b. Situer, sur une carte du monde, des zones où des revendications liées aux droits et libertés de la personne génèrent des tensions et des conflits (ex. : en 2012, pays de l'Afrique du Nord, Chine, Cuba)
c. Nommer des droits et des libertés dont les populations sont privées dans certaines situations de tensions et de conflits (ex. : droit à la justice, liberté de pensée et d'expression)
2.3. Revendications identitaires et autonomie politique
a. Indiquer des motifs de revendications identitaires (ex. : langue, religion, territoire)
b. Décrire la principale caractéristique des populations qui revendiquent une plus grande autonomie politique : elles constituent des groupes ethniques minoritaires à l'intérieur d'un territoire souverain
c. Situer, sur une carte du monde, des zones où des revendications identitaires et des revendications d'autonomie politique génèrent des tensions et des conflits (ex.: en 2012, Caucase, Tibet, Irlande du Nord)
d. Indiquer le principe de la Charte des Nations Unies invoqué en appui aux revendications d'autonomie politique : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
3. Organisation des Nations Unies (ONU)
3.1. Charte des Nations Unies
a. Indiquer l'objectif de la Charte des Nations Unies : établir les droits et les obligations des États membres
b. Indiquer la limite à la capacité d'action de l'ONU dans les affaires internes d'un État membre : souveraineté des États
c. Indiquer les principaux buts de l'ONU : maintenir la paix et la sécurité internationales; favoriser la coopération internationale; lutter contre la pauvreté; assurer le respect des droits de l'homme
3.2. Assemblée générale de l'ONU
a. Décrire l'institution qu'est l'Assemblée générale de l'ONU : l'Assemblée générale réunit des représentants de tous les États membres; il s'agit d'un forum de discussion sur des sujets concernés par la Charte des Nations Unies
b. Décrire la principale fonction de l'Assemblée générale : l'Assemblée générale vote des résolutions sur des questions internationales
3.3. Conseil de sécurité de l'ONU
a. Décrire l'institution qu'est le Conseil de sécurité : le Conseil de sécurité est composé de quinze membres dont cinq sont permanents; il s'agit de l'organe décisionnel pour les questions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales
b. Indiquer les conditions pour l'adoption d'une résolution : l'appui de neuf États membres, aucune opposition des membres permanents
c. Nommer les membres permanents qui ont un droit de veto : Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie
d. Indiquer les principaux moyens d'intervention dont dispose le Conseil de sécurité dans les zones de tensions et de conflits : missions de paix, sanctions internationales, actions militaires collectives
3.4. Tribunaux pénaux internationaux (TPI)
a. Décrire le rôle des tribunaux pénaux internationaux : juger des criminels responsables de violations graves du droit international humanitaire lors de la guerre en ex-Yougoslavie et lors de la guerre civile au Rwanda
b. Donner des accusations portées par les TPI : crime contre l'humanité, violation des lois ou coutumes de la guerre, génocide

3.5. Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
a. Décrire la fonction du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : coordonner l'action internationale visant à répondre aux besoins des réfugiés
b. Décrire le principal effet de conflits armés sur les populations : ils provoquent le déplacement de populations civiles vers d'autres régions ou d'autres pays, limitrophes ou non
4. Organisations non gouvernementales (ONG)
a. Indiquer des objectifs poursuivis par les ONG qui interviennent en zones de tensions et de conflits (ex. : Reporters sans frontières défend la liberté de la presse; Oxfam international cherche des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice; Human Rights Watch protège et défend les droits humains)
b. Indiquer les principes qui guident des ONG lors de leur intervention dans des zones de tensions et de conflits : neutralité, impartialité
c. Indiquer des moyens utilisés par les ONG pour soutenir les populations dans des zones de tensions et de conflits (ex. : présence de travailleurs humanitaires, acheminement de matériel, campagnes de sensibilisation et de sollicitation)
d. Nommer l'ONG à l'origine du droit humanitaire international codifié dans les premières conventions de Genève : Comité international de la Croix-Rouge
5. Missions et processus de paix
a. Indiquer les principaux objectifs des missions de paix instituées par le Conseil de sécurité de l'ONU : protéger la population civile, aider au désarmement, soutenir l'organisation d'élections libres, promouvoir les droits de l'homme
b. Indiquer les principales conditions d'intervention des Casques bleus de l'ONU : non-utilisation de la force, neutralité, impartialité
c. Indiquer ce qui restreint l'efficacité de missions de paix de l'ONU (ex. : désaccord entre des membres, capacité financière limitée de l'ONU)
d. Donner les principaux critères de sélection des pays qui participent aux missions de paix : consentement des belligérants, neutralité vis-à-vis des belligérants
e. Indiquer des mesures mises en œuvre pour réduire les menaces à la paix et à la sécurité internationales (ex. : embargo commercial, rupture de liens diplomatiques, usage de la force militaire)
f. Indiquer les principales étapes d'un processus de paix : intervention diplomatique, arrêt des combats, conférence de paix, signature d'un traité
6. Alliances internationales
6.1. Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
a. Situer, sur une carte du monde, des pays membres de l'OTAN (ex. : Canada, États-Unis, France, Lituanie, Pologne, Turquie)
b. Indiquer l'engagement pris par les pays membres de l'OTAN : défense mutuelle dans l'éventualité où l'un d'eux est attaqué
c. Donner la principale caractéristique des interventions de l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide : intervention dans des pays qui ne sont pas membres de l'organisation
d. Situer, sur une carte du monde, des missions de l'OTAN en zones de tensions et de conflits (ex. : en 2012, Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, opération Active Endeavour pour la détection et la dissuasion des activités terroristes en Méditerranée)
e. Indiquer les principaux objectifs de l'intervention de l'OTAN en territoire souverain : aider un gouvernement à étendre son autorité; créer un environnement favorable à la mise en place d'institutions démocratiques

6.2. Autres organisations internationales
a. Nommer des organisations qui interviennent dans des zones de tensions et de conflits (ex. : Ligue arabe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union européenne, Union africaine)
b. Situer, sur une carte du monde, des pays de la Ligue arabe (ex. : Arabie Saoudite, Égypte, Maroc)
c. Indiquer les principaux moyens utilisés par la Ligue arabe pour réduire les tensions et résoudre les conflits : négociation, médiation
d. Situer, sur une carte de l'Afrique, des pays de l'Union africaine (ex. : Afrique du Sud, Kenya, Sénégal)
e. Indiquer les principaux moyens utilisés par l'Union africaine pour réduire les tensions et résoudre les conflits en Afrique : médiation, envoi de militaires pour des missions d'observation
6.3. Conventions, traités et accords
a. Indiquer des effets des accords internationaux dans des zones de tensions et de conflits (ex. : fin du conflit entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine à la suite des accords de Dayton; reconnaissance de l'Autorité palestinienne par l'État d'Israël à la suite des accords d'Oslo)
b. Nommer des conventions et des traités qui réglementent l'utilisation de la force lors de conflits armés (ex. : conventions de Genève, Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel)
c. Indiquer les principaux objectifs des conventions de Genève : protéger les malades, les blessés, les prisonniers et la population civile lors de conflits; définir les droits et les obligations des parties à un conflit dans la conduite des hostilités
d. Décrire l'engagement pris par les pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : les pays qui ne possèdent pas l'arme nucléaire renoncent à la produire et à l'acquérir; les pays qui possèdent l'arme nucléaire renoncent à transférer à d'autres États des armes et des technologies nucléaires à des fins militaires